

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 AVRIL 2021



21.058 CC - PROJET DE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Assérac
Batz-sur-Mer
Camoël
Férel
Guérande
Herbignac
La Baule-Escoublac
La Turballe
Le Croisic
Le Pouliguen
Mesquer
Pénestin
Piriac-sur-Mer
Saint-Lyphard
Saint-Molf

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 15 Avril à 18 h 00, les Membres du Conseil Communautaire convoqués le 09 Avril 2021, se sont réunis en téléconférence, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRIAUD, Maire de Guérande, Président de Cap Atlantique.

Christelle CHASSÉ est désignée Secrétaire de séance.

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES PRESENTS :

Nicolas CRIAUD, Maire de Guérande, Président
Hubert DELORME, Maire de Saint-Molf, Vice-Président
Bernard LE GUEN, Maire de Camoël, Vice-Président
Nicolas RIVALAN, Maire de Férel, Vice-Président
Christelle CHASSÉ, Maire de Herbignac, Vice-Présidente
Franck LOUVRIER, Maire de La Baule, Vice-Président
Didier CADRO, Maire de La Turballe, Vice-Président
Michèle QUELLARD, Maire du Croisic, Vice-Présidente
Norbert SAMAMA, Maire du Pouliguen, Vice-Président
Jean-Pierre BERNARD, Maire de Mesquer, Vice-Président
Pascal PUISAY, Maire de Pénestin, Vice-Président
Jean-Claude RIBAUT, Maire de Piriac -Sur-Mer, Vice-Président
Claude BODET, Maire de Saint-Lyphard, Vice-Président
Audrey PERDEREAU, Maire-Adjointe de Guérande,
Frédéric DUNET, Maire-Adjoint de Guérande,
Anouk PAOLOZZI DABO, Maire-Adjointe de Guérande,
Xavier FOURNIER, Maire-Adjoint de Guérande,
Catherine LACROIX, Maire-Adjointe de Guérande,
Laurent CHASSAING, Maire-Adjoint de Guérande,
Gwénaëlle MORVAN, Conseillère Municipale de Guérande,
François PAGEAU, Conseiller Municipal de Guérande,

Charles DE KERSABIEC, Conseiller Municipal de Guérande
Sonia POIRSON-DUPONT, Maire-Adjointe de Saint-Molf,
Christine LEVESQUE, Maire-Adjointe d'Assérac,
Bruno SCHMIT, Maire-Adjoint de Batz-Sur Mer,
Gisèle BERTHO, Maire-Adjointe de Férel,
Alain FOURNIER, Maire Adjoint de Herbignac,
Claudie LELECQUE, Conseillère Municipale d'Herbignac,
Pierre-Luc PHILIPPE, Conseiller Municipal d'Herbignac,
Annabelle GARAND, Maire-Adjointe de La Baule,
Christophe MATHIEU, Maire-Adjoint de La Baule,
Nathalie HAZARD, Maire-Adjointe de La Baule,
Xavier LEQUERRE, Maire-Adjoint de La Baule,
Danielle RIVAL, Maire-Adjointe de La Baule,
Bertrand PLOUVIER, Conseiller Municipal de La Baule,
Sophie DOUCHIN, Conseillère Municipale de La Baule,
Jacques RENAUD, Conseiller Municipal de La Baule,
Marina MARCHAIS, Conseillère Municipale de La Baule,
Véronique LE BIHAN, Maire-Adjointe de La Turballe,
Michel THYBOYEAU, Conseiller Municipal de La Turballe,
Jacques BRUNEAU, Maire-Adjoint du Croisic,
Françoise THOBIE, Conseillère Municipale du Croisic,
Erika ETIENNE, Maire-Adjointe du Pouliguen,
Bruno de SAINT SALVY, Conseiller Municipal du Pouliguen,
Catherine FOUCAULT, Maire-Adjointe de Mesquer,
Christiane BRETONNEAU, Maire-Adjointe de Pénestin,
Dominique GOULÈNE-HENRY, Maire-Adjointe de Saint-Lyphard,
Antoine LACOUTURE, Conseiller Municipal de Saint-Lyphard,

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES ABSENTS EXCUSES

Joseph DAVID, Maire d'Assérac, Vice-Président, *ayant donné pouvoir à Christine LEVESQUE*
Marie-Catherine LEHUÉDÉ, Maire de Batz-Sur Mer, Vice-Présidente, *ayant donné pouvoir à Bruno SCHMIT*
Colette LHOSTE-CLOS, Conseillère Municipale de Piriac-Sur-Mer

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

Philippe ALLAIN, Directeur Général de Cap Atlantique
Alexandra BRABAN, Responsable du service des Assemblées de Cap Atlantique

La presse



21.058 CC - PROJET DE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

L'ESSENTIEL

Le projet de PCAET en faveur de la transition énergétique et écologique est prêt à être arrêté pour validation par les services instructeurs. Le plan est adaptable et évolutif et sera examiné par des comités de pilotage réguliers. Son contenu pourra également être réexaminé au regard des orientations du projet de territoire en cours de développement.

CONTEXTE

Cap Atlantique a engagé en 2012 la construction de son Plan Climat Energie Territorial (PCET), adopté en 2013. Celui-ci a permis de pouvoir lancer un panel de 28 actions en faveur de la réduction des consommations d'énergie (notamment fossile) et des émissions de gaz à effet de serre (GES).

En tant que programme cadre, le PCET a permis de pouvoir bénéficier de crédits structurels de l'Europe (FEDER) et de l'Etat par exemple et a permis de lancer une dynamique qui doit se poursuivre et s'amplifier au regard des enjeux énergétiques et climatiques qui sont en jeu.

Aujourd'hui, ce PCET doit évoluer réglementairement en un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) qui vise à engager la collectivité de manière plus ambitieuse pour atteindre les objectifs d'atténuation du changement climatique : réduction de consommations d'énergie, d'émissions de GES et de production d'énergies renouvelables dans tous les secteurs d'activités. Le « A » ajoute la dimension Air pour influencer sur la pollution atmosphérique, fortement liée aux consommations énergétiques. L'adaptation du territoire au changement climatique est une dimension désormais obligatoire à prendre en compte pour le territoire, incluse dans le PCAET.

Le PCAET constitue un cadre d'action visant à maintenir la qualité de vie du territoire, dans lequel chaque acteur est amené à se mobiliser pour contribuer à l'atteinte des objectifs. Cette mobilisation est à « massifier » pour intégrer les enjeux de la transition écologique de manière transversale.

Elaboration du PCAET

Le travail de construction du PCAET commencé en 2019 a permis de réaliser un diagnostic complet du territoire : consommations, émissions, polluants, énergies renouvelables, adaptation. Plusieurs ateliers de concertation et des comités de pilotage successifs ont permis d'en valider les différentes étapes. S'en est suivie l'élaboration d'une stratégie visant à atteindre les objectifs définis dans la loi de transition énergétique.

Objectifs stratégiques généraux adaptés au territoire à l'horizon 2030 en référence à la situation de référence fixée au niveau national ou international, selon les indicateurs, à 1990, à 2008 ou à 2012 :

- Réduire de 28 % les consommations énergétiques et de 35 % les consommations d'énergies fossiles du territoire par rapport à 2012,
- Réduire de 50 % les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990 et améliorer la qualité de l'air. Réduire de 7 % par an les émissions de GES dans tous les secteurs par rapport à 1990,
- Multiplier par 3 la part d'énergies renouvelables dans la consommation finale du territoire par rapport à 2012,
- Aménager le territoire pour l'adapter au changement climatique.
- Réduire la pollution atmosphérique, pour respecter en 2030 les objectifs du Plan national de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques (PREPA), par rapport à 2008 :
 - 77 % de dioxyde soufre - SO₂
 - 69 % d'oxydes d'azote - NO_x
 - 52 % de composés organiques volatils non issus du méthane (COVNM)
 - 13 % d'ammoniac – NH₃
 - 57 % de particules fines – PM_{2,5}

Quelques objectifs stratégiques sectoriels

- Résidentiel : réduire de 4 % / an les consommations énergétiques et de 40 % la consommation d'énergies fossiles en 2030 par rapport à 2012 Effort à fournir : 3 000 logements/an rénovés de classe D à classe B.
- Transports : réduire de 3 % / an les consommations énergétiques et de 29 % la consommation d'énergies fossiles en 2030 par rapport à 2012. Effort à fournir : un déplacement de 17 kms/jour évité chaque jour par chaque conducteur de Cap Atlantique.
- Tertiaire : réduire de 3 % / an les consommations énergétiques et de 31 % la consommation d'énergies fossiles en 2030 par rapport à 2012 Rénovations des bâtiments, changements de mode de chauffage, utilisation d'électricité solaire...
- Multiplier par 3 de la part d'énergies renouvelables en 2030 par rapport à 2012 : installer du solaire photovoltaïque sur 8 000 toits de maisons et sur l'équivalent de 70 terrains de football, en complément du développement du bois-énergie et de la géothermie.
Le projet de centrale solaire sur l'ancienne décharge de Keraline pourrait à lui seul couvrir l'équivalent de 15 terrains de football

Le plan d'actions

34 actions constituent le PCAET :

- Des actions phares sur 3 sujets majeurs :
 - la rénovation énergétique des bâtiments,
 - la mobilité alternative à la voiture individuelle,
 - le développement du solaire sur le territoire.
- Des actions de communication, pour mobiliser le plus grand nombre à la cause,
- Des actions locales ou des expérimentations, pour permettre au territoire d'aller plus loin dans la transition.

Plusieurs de ces actions poursuivent le travail déjà en cours et certaines sont à engager. Certaines de ces actions font appel à des budgets qui ne sont pas ceux du service énergie-climat : biodiversité, risques naturels, économies primaires, déchets...montrant ainsi la transversalité du sujet.

C'est un premier plan d'actions qui lance la dynamique.

Le PCAET est soumis règlementairement à une évaluation environnementale stratégique qui évalue les impacts possibles des actions du PCAET sur l'environnement et les moyens de les réduire.

La vie du PCAET

Le PCAET a une durée de 6 ans et sera évalué au bout de 3 ans. Il se veut adaptable et pourra être amené à évoluer dans son contenu sous l'égide de son comité de pilotage et des décisions de l'Assemblée Délibérante de Cap Atlantique. Ce comité de pilotage est constitué des communes, des chambres consulaires, départements, régions, syndicats d'énergie et tous partenaires liés aux thématiques abordées.

Le projet de territoire en cours pourra offrir un cadre général et faire également évoluer le contenu du PCAET pour coller au plus près des prospectives territoriales.

La mobilisation autour des actions du PCAET est primordiale pour en faire un outil structurant et approprié par tous les acteurs du territoire. Cette mobilisation sera déclinée dans chaque action et de manière plus transversale par les actions de communication listées. Le responsable du service Energie - Climat - Mobilité énergie-climat assurera l'animation globale de cette mobilisation.

Une mobilisation importante sera notamment à prévoir sur la sobriété énergétique, enjeu majeur indispensable permettant d'atteindre les objectifs fixés.

Le comité de pilotage du 09 mars 2021 a validé le plan d'actions, finalisant ainsi la construction du projet PCAET. Ce dernier doit maintenant être examiné et arrêté par le Conseil Communautaire pour entamer son circuit de validation réglementaire de 7 mois, incluant une consultation du public d'une durée de 30 jours.

VU l'article R.229-54 du code de l'environnement, stipulant que le projet de PCAET est transmis pour avis au Préfet de région et au Président du conseil régional avant consultation du public puis adoption du Plan (modifié le cas échéant) en conseil communautaire,

VU l'article L.123-19 du code de l'environnement concernant la participation du public pour les plans, programmes et projets non soumis à enquête publique (Article L.123-19),

CONSIDERANT l'avis favorable exprimé par le comité de pilotage du PCAET réuni le 9 mars 2021,

Le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux dispositions des articles L 5211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

- **ARRETE** le projet de Plan Climat Air Energie Territorial,
- **AUTORISE** le président à engager toutes les démarches réglementaires visant l'approbation du Plan Climat Air Energie Territorial : consultation de l'autorité environnementale, du Préfet de Région, du Président du conseil régional, du public,
- **AUTORISE** le président à signer tout document lié à la finalisation de la procédure d'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial.

Pièces annexées à la délibération :

- Diagnostic du PCAET et annexes 1 et 2
- Stratégie du PCAET
- Evaluation environnementale du PCAET
- Plan d'actions du PCAET

Pour Extrait Conforme,
Le Président de CAP Atlantique
Nicolas CRIAUD



Adopté à l'unanimité

Affiché le : **22 AVR. 2021**